

Arrêté n° 32D/2024

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE

**RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT**

**Le Maire de la commune de Latour-Bas-Elne**

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la route,

VU le code de la voirie routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

**CONSIDÉRANT** la demande de l'entreprise INNOV GREEN – Route de Latour 66200 ELNE – de faciliter l'accès au chemin privé desservant le numéro 12 bis, avenue d'Elne à son camion de chantier, du mercredi 24 avril 2024 au vendredi 3 mai 2024 inclus.

**CONSIDÉRANT** que la réalisation des travaux ci-dessus indiqués, nécessite la mise en place de restrictions de stationnement afin de garantir la bonne réalisation des travaux et la sécurité de la circulation générale et des personnels chargés de leur exécution,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Le stationnement des véhicules sera interdit sur la place de parking public sise avenue de la Mer, en face du chemin privé passant entre les numéros 12 et 16 de ladite avenue, du mercredi 24 avril 2024 au vendredi 3 mai 2024 inclus.

**ARTICLE 2** : Une signalisation provisoire marquant l'interdiction de stationner sera mise en place par le personnel du service technique de la commune de Latour-Bas-Elne.

**ARTICLE 3** : Le Maire, le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon, le Conseiller Municipal délégué à la sécurité, le Chef de service de la Police Municipale Mutualisée de Saint-Cyprien et le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Cyprien, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Latour-Bas-Elne, le 23 avril 2024

Le Maire,  
François BONNEAU



**Le Maire**

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
- Affiché en Mairie de Latour-Bas-Elne le 23/04/2024.